

Province de Québec
Ville de Bonaventure

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO R2020-736
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 97-415**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la ville de Bonaventure a adopté à sa réunion ordinaire du 7 juin 2021 le Règlement numéro R2020-737 remplaçant le règlement 97-415. Le présent règlement a pour objet l'encadrement des chiens sur le territoire de Bonaventure.

QUE ce règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la Ville de Bonaventure et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉ



François Bouchard
Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 18 juin 2021